Nord, député, un grand nombre d'élus du département et de mutualistes de la région.

Le sous-secrétaire d'Etat a parlé des récents incidents des postes.

On m'a injurié, calomnié, a-t-il dit, tout cela a passé par-dessus ma tête, car je savais servir les intérêts du pays et de la République en luttant [illegible] avons eus.

M. Simyan a parlé ensuite de la politique du cabinet, qui a, dit-il, tenu tous ses engagements. Son discours a été très applaudi.

Chambre des Députés

Séance du Lundi 7 Juin

M. Henri Brisson préside.

La Chambre adopte sans débat le projet voté par le Sénat sur le crédit maritime. Elle reprend la discussion du projet sur les conseils de guerre.

Les Conseils de Guerre

La commission propose pour l'article 22 ce nouveau texte :

« Les ateliers de travaux publics sont supprimés. Les militaires et marins qui, au moment de la promulgation de la présente loi, subiront une peine, dans ces ateliers, seront dirigés sur les établissements pénitentiaires militaires ou maritimes et y achèveront leur peine dans les mêmes conditions que les militaires ou marins condamnés à l'emprisonnement.

« Les militaires et marins prévenus et ceux condamnés à l'emprisonnement seront détenus dans les établissements pénitentiaires militaires et maritimes.

« Un décret fixera les conditions d'application du présent article. »

M. Gourd. — Avant de se prononcer définitivement sur le point qui lui est soumis, la Chambre estimera sans doute nécessaire d'obtenir du gouvernement des précisions sur les répercussions financières de la disposition qu'on lui propose d'adopter.

M. Chéron. — Il ne se passe pas de séance où on ne propose, sous forme de renvoi à la commission, la disjonction de l'un ou de l'autre article du projet que nous examinons.

La Chambre, ici, n'a pas à s'inquiéter de répercussions financières, puisqu'il s'agit, avec le nouveau système, d'un jeu d'écritures.

Le décret prévu à l'article s'inspirera, au point de vue moral, de tous les desiderata exprimés au cours des derniers débats sur les services pénitentiaires.

M. Lasies. — J'ai déjà signalé les inconvénients que comporte la non application aux militaires détenus dans les établissements pénitentiaires, de la loi sur les accidents du travail.

J'ai connu un de ces malheureux, qui, blessé au cours de son travail, n'a reçu aucune indemnité. La condamnation portée contre lui était équitable, l'accident qui l'a rendu incapable de gagner son pain dans la vie civile était de trop.

Il est absolument juste que l'industriel qui établit sa fortune sur la main-d'œuvre pénitentiaire militaire soit, en pareil cas, responsable de l'accident subi par ceux qu'il emploie.

C'est pourquoi je propose une addition tendant à soumettre ces industriels à la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail dans les mêmes conditions que les industriels qui utilisent la main-d'œuvre libre.

M. Chéron. — La question est soumise à l'étude d'une commission interministérielle dont l'avis favorable me semble n'être pas douteux.

Un projet de loi sera sans doute préparé en ce sens après la clôture de ses travaux. Je prie mon collègue de nous faire crédit.

M. Lasies. — Prendre patience, c'est bientôt dit. Voilà dix ans qu'à chaque discussion du budget des services pénitentiaires, la question est soulevée, déclarée très intéressante, et qu'il n'en sort rien.

Je vous propose, dans une loi de réforme d'ordre militaire, d'introduire une amélioration pour des jeunes gens qu'une faute spéciale ne prive point du droit de garder leurs membres intacts.

Pourquoi la refuser ? Il y a bien assez de mauvaises choses dans votre loi pour en ajouter au moins une bonne. (Rires).

M. Chéron. — Pour vous prouver l'intérêt que j'attache à la question soulevée par vous, j'accepterai le renvoi de votre proposition à la commission de la réforme judiciaire où je la soutiendrai.

M. Gentil. — Et la question des accidents dont sont victimes les militaires travaillant aux travaux agricoles ?

M. Chéron. — Cette question n'a rien de commun avec le projet que nous discutons.

L'article 22 est adopté.

L'article 22 bis, proposé par M. Lasies, est, à main levée, pris en considération et renvoyé à la Commission.

Diverses observations sont échangées entre MM. Lasies, Jourde, Bonnevay et Labori sur ces divers articles.

Il s'agit des vols de fait commis par les ouvriers des arsenaux.

M. Picard dit qu'il ne s'agit que de ceux de ces ouvriers qui sont reliés à la marine par les règlements.

MM. de Kerguezec, Allard, l'amiral Bienaimé reprennent toute cette discussion sur l'article 322 (Code pénal) relatif à la compétence.

M. Picard, ministre de la Marine, déclare que l'article 322 (Code pénal) protège suffisamment les fonctionnaires.

M. Allard demande avec insistance le renvoi à la Commission. (Mouvements divers.)

Le renvoi accepté par la Commission est adopté.

L'amendement de M. l'amiral Bienaimé est repoussé par 384 voix contre 168.

On aborde les articles 322 (Code pénal) et 325 (sanctions).

L'article 325 (Code pénal) donne lieu à des observations sur la responsabilité des officiers en cas d'échouage de navires, entre MM. Lasies, Jourde et Chéron. Cet article est adopté par 490 contre 91.

Sur l'article 526 (Code pénal, injures envers un supérieur) M. Lasies demande que soit puni l'outrage par écrit envers l'officier, le drapeau ou même le soldat. L'article est renvoyé à la Commission.

Divers autres articles relatifs aux pénalités sont adoptés sans discussion.

Sur l'article 536 [illegible] d'un bâtiment de [illegible] (travaux forcés à perpétuité ou à temps) M. l'amiral Bienaimé présente des observations qui tendent au renvoi de l'article devant la Commission. M. Picard, ministre de la Marine, s'y oppose, et après un échange d'observations entre MM. Bienaimé, Jourde et Picard, M. Labori demande que tout officier qui a perdu un navire de l'Etat, soit obligatoirement traduit devant le jury.

L'article 536, ainsi modifié, est adopté.

Les articles 538 à 537 (Code pénal) sont adoptés après échange d'observations entre MM. Jourde, Labori, Gourd, Lasies, Picard et Chéron, sont adoptés.

On demande le renvoi à demain. Il est mis aux voix.

Une épreuve est déclarée douteuse et, par assis et levés, on décide de continuer la séance. (Très bien, très bien à l'extrême gauche.)

L'ensemble de l'article 21 modifie les articles du Code pénal. Certains de ces articles étant renvoyés à la commission, la discussion en est ajournée.

M. Bonnevay présente des observations sur les organisations des conseils de guerre en temps de paix.

L'article 25 est adopté. La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Sur l'ordre du jour, M. Gauthier de Clagny demande une date fixe pour son interpellation sur la politique générale. Il voudrait qu'elle vienne avant l'interpellation de M. Varenne sur l'arrestation des syndicalistes de Rouen et celle de M. Chastenet sur le vandalisme de l'administration sur les beautés de Paris.

M. Varenne demande le maintien de l'ordre du jour et l'inscription de l'interpellation Gauthier de Clagny pour le vendredi suivant.

M. Picquart, ministre de la guerre, fait remarquer que le président du conseil doit être attendu pour donner son avis. Il demande de réserver pour aujourd'hui mardi la date de l'interpellation.

M. Gauthier de Clagny retire alors sa demande sur la politique générale et demande à interpeller le gouvernement sur son attitude envers les syndicalistes.

La date sera fixée demain au début de la séance.

La séance est levée à 6 heures 25.

Informations parlementaires

L'enquête sur la Marine

Paris, 7 juin.

La commission d'enquête sur la marine a reçu communication de la déposition du colonel Jacob, faite la semaine dernière sur l'affaire Dunieau devant la sous-commission des marchés.

La commission n'ayant reçu aucune nouvelle communication du ministre de la marine, M. Massé a demandé qu'une lettre fut envoyée à M. Picard pour lui rappeler qu'il avait promis il y a quinze jours d'envoyer des documents à la commission et que s'ils n'étaient pas soumis à temps pour en former état dans son rapport notamment les feux saisis chez M. Dupont, elle se verrait obligée de dégager sa responsabilité devant la Chambre.

A l'unanimité, les membres de la commission se sont rangés à cette opinion.

Dans ces conditions, la lettre a été envoyée dès ce soir à M. Alfred Picard.

Les Retraites Ouvrières

Le ministre des finances et le ministre du travail ont été entendus aujourd'hui, par la commission des finances du Sénat, au sujet du projet de retraites ouvrières établi par la commission spéciale que préside M. Cuvinot.

Le ministre des finances s'est prononcé pour le versement, chaque année, de la majoration à la charge de l'Etat; tout autre mode de procéder constituant un endettement. Il a insisté sur la nécessité d'assurer l'équivalence des versements patronaux et ouvriers.

M. Caillaux a formulé en outre d'expresses réserves sur l'intervention de la loi d'assistance telle qu'elle est prévue dans le projet, *c'est-à-dire avec participation exclusive de l'Etat.*

Le ministre des finances a fourni à la commission des indications concernant les conséquences financières à envisager. Répondant à une question sur les voies et moyens, il a déclaré qu'il est dans l'intention du gouvernement de se procurer les ressources nécessaires à l'aide d'un impôt progressif sur les capitaux lors des déclarations de successions comme à l'estate-duty » existant en Angleterre.

Après l'audition du ministre des finances, le ministre du travail a été entendu. Il a rappelé les différentes explications fournies par son collègue et s'y est rallié. Il s'est spécialement expliqué sur l'obligation, le versement patronal et le versement ouvrier.

Sur le versement patronal, il a montré qu'aucune garantie n'était fournie par le projet de la commission et qu'il faudrait, ou se passer de contrôle, ou créer un corps de contrôleurs dont le rôle resterait entièrement inefficace. En ce qui concerne le versement ouvrier, le ministre a montré que l'obligation dont la commission faisait état était illusoire, aucune contrainte n'astreignant l'ouvrier au versement. Il ne versera pas dans bien des cas, et à l'âge de 65 ans sera pris par l'assistance. Conséquences : augmentation du budget de l'assistance et faillite de la loi des retraites. Il a préconisé une fois de plus le système du précompte sur le salaire opéré par le patron, en montrant ce qu'aurait d'inefficace et d'inacceptable le système de la commission, obligeant tous les patrons, y compris les agriculteurs et tous ceux qui ont à leur service des domestiques, à tenir un livre de paie et à le présenter à l'agent du fisc incapable de contrôler la véracité des mentions contenues dans le livre.

Le ministre du travail a également montré que le taux de neuf francs au lieu de six francs sur les salaires, ce qui représente cinq centimes tous les deux jours, était préférable.

Après l'étude de diverses autres questions, l'audition a pris fin.

VALENCIENNES-LA-BELLE

Trente ans ou la Vie d'une Cité

Salut Valenciennes, ô ma ville natale,
Noble amour que le temps ne peut détruire [en moi,
Laisse-moi contempler ta beauté sans rivale.
O ma Cité salut à toi !

(Henri Caffiaux).

Conçoit-on la stupéfaction d'un Rip valenciennois, endormi quelque part, vers 1875, se réveillant aujourd'hui, en présence de la merveilleuse transformation, du magnifique agrandissement, et du superbe embellissement de la Cité dont la population a augmenté de moitié, puisqu'elle est exactement de 31.759 habitants.

C'est en vain qu'il chercherait trace des fortifications de Vauban, des ouvrages avancés, et de la triple ceinture de murailles, baignées par de profonds fossés, qui enserraient étroitement la ville, aux constructions vieillottes, aux voies tortueuses ; il ne trouverait plus guère que la Tour de la Dodenne, classée « Monument historique », et conservée à la demande des archéologues qui n'ont pas encore pu se faire à la disparition des autres vestiges du glorieux passé de la Cité.

La pioche démolisseuse du démantèlement a jeté les terres, briques et pierres, qui sont allées combler les fossés, et, sur les surfaces nivelées, on a tracé une suite de boulevards, plantés d'arbres de différentes essences, formant avec l'agréable perspective du Mail, une promenade de quatre kilomètres de longueur, remplaçant avantageusement l'ancien « Tour des Cinq Remparts », de la Porte de Mons à la Porte du Quesnoy, de la Porte du Quesnoy à la Porte de Famars, de la Porte de Famars à la Porte de Paris et à la Porte Ferrand, de la Porte Ferrand à la Porte de Lille, et de la Porte de Lille à la Porte de Mons, que tout bourgeois de Valenciennes, qui se respectait, ne manquait pas de faire en famille chaque dimanche et jour férié.

Le passage à niveau du Noir Mouton a fait place à un long Viaduc, sur lequel circulent journellement, des milliers de piétons, cavaliers, cyclistes, automobiles, véhicules de tout genre, et tramways à vapeur, qui, dans un avenir peu éloigné, seront détrônés par des cars électriques, les uns et les autres partant, — qui l'eût cru ? — du cœur même de la Cité, de la place du Marché-aux-Herbes, à l'endroit précis, où, en l'an 366 l'Empereur romain Valentinien jeta, au Confluent de l'Escaut et de la Rhonelle, la fondation de la ville à laquelle il donna son nom.

La route du Quesnoy et les chemins d'intérêt commun et de grande communication ont été redressés; la jonction des faubourgs de Cambrai et de Paris a été effectuée; la rue Paillette a été « percée » jusqu'à la rue Delsaulx et est devenue la rue du Vingt-deux-Septembre; l'impasse de l'Hôtel-Dieu a été percée jusqu'au boulevard Saly et est devenue la rue Amédée-Bultot; la rue Neuve-de-Paris a été percée jusqu'à ce même boulevard Saly, et est devenue la rue des Dentellières; la rue de l'Enclos-de-Béguinage a été percée jusqu'au boulevard Carpeaux, et est devenue la rue Louis-Cellier; et combien d'autres trouées, comme aussi certaines disparitions, notamment la démolition du Moulin du Pont-Delsaulx, sont venues apporter aux vieux quartiers l'air, la lumière, la santé; la rue Coquille, devenue rue Simon-le-Boucq, et l'avenue Saint-Roch ont été élargies; le bras de décharge de l'Escaut, établi pour remédier à l'inondation des caves de la ville, a été redressé et couvert; toute une nouvelle voirie a été créée à la périphérie, et surtout dans le quartier de la Gare, avec l'ouverture de grandes rues, de spacieuses avenues, de larges boulevards, bordés de superbes habitations, de somptueux hôtels, et portant des appellations rappelant les gloires locales.

Pour notre revenant, quels sujets d'étonnement que l'édification des églises du faubourg de Paris, de la Porte de Mons et de la Pyramide Dampierre; que celle des monuments Carpeaux, Hiolle, Crauk etc., au cimetière Saint-Roch; de la « Fontaine Watteau », élevée dans le square Carpeaux, créé sur le terrain de l'ancienne place des Récollets; et de la « Colonne de la Défense », érigée sur la petite place Verte, glorieuse commémoration de l'héroïque résistance des Valenciennois au siège de 1793 que la première République reconnut par un décret de la Convention Nationale déclarant que « Valenciennes avait bien mérité de la Patrie », et que la troisième République récompensa par la croix de la Légion d'honneur; que la construction des écoles du faubourg de Paris, du faubourg de Lille, de la rue Capron, de Saint-Waast; que l'agrandissement du champ de manœuvres et la construction de nouveaux bâtiments militaires; que la création d'un port public au Pont Jacob; que le transfert de la place du Neuf-Bourg dans le quartier Saint-Roch, du marché aux bestiaux, considérablement agrandi et amélioré; que le remplacement de la « Poterne » par une vaste place des Forains; que le transfert à l'ancien immeuble des Petites Sœurs des pauvres, rue du Grand-Fossart, de la maison du « Respect à la Vieillesse », l'« Hôtellerie » de la place du Marché-aux-Herbes; que le transfert, pour cause d'agrandissement, du bureau des postes de la rue de l'Intendance à la rue de la Viewarde; que la construction d'une nouvelle Banque de France, dans le quartier de la Gare; que la substitution dans l'éclairage de la ville du manchon à incandescence et de l'électricité, aux papillons à gaz de jadis; que la création du Musée Carpeaux, aujourd'hui transféré de l'Hôtel de Ville au Palais des Beaux-Arts de la place Verte, et du Musée Crauk, dans l'ancien salon Chinois, etc., etc.

Et quelle surprise pour lui, que le si joli Square de la Dodenne, et le vaste parc de la Rhonelle, remplaçant l'ancien jardin de la gare, et s'étendant sur une superficie de cinq hectares, avec ses statues, en bronze, de « Brennus », par Geuquié, du « Petit Joueur de Billes », par Baset, et en marbre, de « Caïn jaloux d'Abel » par Theunissen, ses sites agrestes, ses beaux massifs et ses pelouses bien vallonnées, ses ponts rustiques sur la Rhonelle, aux eaux multicolores, ses rocailles et sa pièce d'eau peuplée de cygnes.

Mais ce qui l'émerveillerait certainement le plus, ce seraient les grands travaux accomplis tout récemment : le remplacement de la vieille gare en bois, exiguë et dangereuse par une construction monumentale ; l'édification d'un vaste et spacieux collège de jeunes filles, en rapport avec le développement qu'a pris en ces dernières années, l'enseignement de l'Etat ; l'aménagement, dans l'immeuble précédemment affecté à ce collège, d'une école professionnelle, installée selon les exigences des toutes dernières prescriptions; et surtout la construction du Palais des Beaux-Arts, superbe écrin architectural, bien digne des joyaux artistiques que possède la ville des Prix de Rome

D'autres transformations ou créations sont en cours d'exécution ou simplement décidées, c'est ainsi que la Compagnie des chemins de fer économiques du Nord fait construire, place du Marché-aux-Herbes, une nouvelle gare qui sera très prochainement achevée ; qu'en raison de l'extension de la distribution de l'eau potable, un nouveau « Château d'eau », de conception hardie et originale, est en voie d'édification ; que la caserne de gendarmerie va être agrandie ; que le viaduc Saint-Vaast, long de deux cent cinquante mètres environ, comprenant trois ponts, le premier, sur le canal de décharge, le second sur la voie ferrée du chemin de fer du Nord, le troisième sur l'Escaut, va être construit, à la jonction de la rue Ferrand et de l'avenue Ferrand, près de la caserne de gendarmerie, pour aboutir vers le centre du quartier de la rive gauche de l'Escaut, aménagé entre le fleuve et les avenues de Saint-Amand, Dampierre et Faidherbe; que la Compagnie des chemins de fer économiques va transférer dans le quartier de la gare, son dépôt installé à Raismes depuis la création des tramways ; que, par suite du récent incendie partiel du Lycée, l'ancien Collège des Jésuites va être désaffecté ; tandis qu'un vaste Lycée de garçons sera élevé à l'extrémité de la rue de Lille, sur le terrain triangulaire, dont les angles sont formés par la place de la République, la place des Canonniers, la place de Tournay, et les côtés par l'avenue des Flandres, le boulevard Froissard et l'avenue Baudoin-de-Constantinople, un groupe scolaire sera construit sur l'emplacement de la cour du Lycée actuel, dont les bâtiments conservés seront affectés aux audiences des tribunaux de simple police, de justice de paix et du conseil de prud'hommes; aux séances, réunions, conférences, etc., de la Société d'Horticulture, de la Société d'Agriculture Sciences et Arts, qui ont actuellement asile à l'Hôtel de Ville, et de diverses autres organisations ; qu'enfin, dans le quartier de la gare, encore est-il douteux, pour justifier la prophétie émise en 1901, par M. Charles Devillers, maire, que « dans quelques années, ce quartier, alors le plus déshérité, deviendrait le plus beau de la ville », avenue Ferrand, seront édifiés une Bibliothèque municipale, avec salles pour les archives de la ville, et un hôtel pour la Chambre de Commerce, et, qu'un peu plus loin, vers la Pyramide Dampierre, sera bâti un nouvel Hôtel-Dieu, dont le coût, comme pour le Lycée, sera de deux millions environ.

Tous ces projets, nettement décidés, sans préjudice d'autres conceptions encore à l'étude.

Mais, comme tous ces travaux ne pouvaient être entrepris et terminés à la même époque, il a fallu pratiquer des sélections, et, dans la première série, ont été compris, par ordre chronologique, le collège de jeunes filles, la gare, l'école professionnelle et le Musée.

Depuis un certain temps déjà, encore que non « inaugurés » la gare a été mise en service et le collège et l'école ont été livrés aux professeurs et aux élèves.

Quant au musée, dont l'installation est d'ailleurs à peine terminée, il n'est pas encore accessible au public et il ne pourra l'être qu'après l'inauguration qui en a été projetée.

La cérémonie officielle, qui englobera d'ailleurs les inaugurations du collège de jeunes filles, de la gare et de l'école professionnelle, aura lieu très prochainement, probablement le dernier dimanche de juin

La municipalité organisera à cet effet de grandes fêtes pour lesquelles un crédit de 10.000 francs a été voté.

En attendant, nous pourrons faire faire connaissance à nos lecteurs, avec le musée, le collège de jeunes filles, la gare, l'école professionnelle etc. C'est ce à quoi nous nous emploierons dans un prochain numéro.

Paul Marlière.

A NOS LECTEURS

Pour répondre à de nombreuses demandes et dans le but de vous faciliter l'insertion d'annonces d'Offres et Demandes d'emploi et Divers dans les colonnes de ce journal, l'Administration du « Progrès du Nord » et de l'« Avenir de Roubaix-Tourcoing » a l'honneur de vous faire connaître qu'elle vient de créer, chez tous ses Dépositaires et Vendeurs du Nord et du Pas-de-Calais, et dans un certain nombre de Bureaux de tabac de Lille, des Bureaux auxiliaires où vous pourrez remettre l'annonce à insérer au prix net de SOIXANTE CENTIMES [illegible] par jour. Il vous sera loisible d'indiquer le jour où vous désirerez que votre annonce paraisse.

L'Administration espère, de cette manière avantageuse pour vous, satisfaire à vos désirs et elle est heureuse de pouvoir vous être utile.

LA RÉGION

Le concours agricole de Marcoing

(Suite)

LE BANQUET

M. Morcrette-Ledieu, président, préside, ayant auprès de lui MM. Le Roy, député, secrétaire général du Comice, Devillers, maire de Marcoing ; Carin, conseiller général, Delabre, conseiller d'arrondissement ; Dumont, secrétaire, Allard, et Deleau, maire de Boursies ; à sa droite, MM. Decharme, sous-préfet ; Leriche, conseiller général ; Cardon, conseiller d'arrondissement, vice-président ; Humbert, capitaine de gendarmerie ; Gombault, trésorier-adjoint ; Buchy, agent-voyer ; Lourdault, juge de paix ; Rousseau, instituteur ; Jules Adam ; Durot, maire d'Honnecourt ; Sauvet, maire de Gonnelieu, Crépin, maire d'Anneux ; Leclercq, maire de Carnières, Foulon, maire de Flesquières etc.

Après un repas très bien servi une quête au profit de l'œuvre du pain des vieux serviteurs a été faite par Mlles Douchez et Tirmant, qui ont gracieusement tendu l'aumônière.

Au dessert, Mlle Maximilienne Jacquemart a lu un très beau compliment ; ses compagnes, Mlles Claire Wiart, Marie Trannois et Palmyre Beauvais ont remis des fleurs à MM Le Roy, Decharme et Morcrette-Ledieu qui les ont embrassées.

A l'heure des toasts, M. Morcrette-Ledieu, président, a exprimé des regrets et des félicitations. Il a regretté l'absence de M. Paul Bersez, toujours si dévoué aux intérêts agricoles et excusé d'autres invités ; il a félicité et remercié MM. Paul Decharme, Le Roy, Leriche, Dumont, etc.

M Decharme, en une improvisation pleine d'humour, comme de coutume, a dit qu'un sous-préfet doit avoir l'air de savoir beaucoup de choses et il a affirmé qu'il avait en matière d'agriculture une compétence récente, mais obligatoire. Il a porté la santé de M. Fallières, président de la République.

M Le Roy, député et secrétaire général du Comice, a prononcé une vibrante allocution qui a été très applaudie. Après avoir célébré l'utilité des concours agricoles, il a bu à l'avenir de la démocratie rurale et à la réalisation de ses légitimes désirs, sous les auspices d'une République d'ordre et de progrès.

M Leriche, conseiller général, a porté la santé de la municipalité de Marcoing et de M. Devillers, de MM Morcrette-Ledieu, Decharme, Le Roy, Adelson Delabre ; il a exprimé des vœux de meilleure santé pour M. Bersez et bu à la République et à tous ceux qui vivent de la Presse.

M Dumont, professeur d'agriculture, secrétaire, a remercié les organisateurs, la commune de Marcoing, la Presse

M Alfred Grattepanche, directeur du *Petit Cambrésien*, a prononcé quelques paroles de remerciements et il a assuré le Comice du concours actif de la presse locale et régionale.

La Distribution des Récompenses

Après un magistral discours de M. Morcrette-Ledieu, prononcé sur la place de la Mairie, devant une foule compacte, M. Alfred Le Roy, député, secrétaire général du Comice, a donné lecture du palmarès ci-après :

La distribution des prix a eu lieu sur le kiosque de la place de la Mairie.

M. Wilmot a reçu une médaille d'argent pour le récompenser de ses efforts pour l'organisation du festival.

LE PALMARÈS

Tenue des fermes. — Grande culture : Exploitations au-dessus de 50 hectares. — Prime d'honneur, objet d'art, M. Derly, Paul, de Crèvecœur, pour son exploitation bien tenue, une culture soignée, création de prairies, plantation, etc.

Prix spécial de tenue de ferme et prix cultural, objet d'art, M. Paul Gambier-Bossu, Honnecourt.

Moyenne culture, 20 à [illegible] hectares, objet d'art, Néant.

Petite culture au-dessous de 10 hectares, médaille d'argent, M. Delame-Millot, à Honnecourt.

Récompenses exceptionnelles. — Mention honorable de la Société d'Emulation agricole : M. Delcroix Alfred.

Mentions honorables : M. Miroux Gustave, M. Crinon.

Enseignements agricoles aux adultes. — 1er prix, médaille de vermeil, à M. Duhamel, instituteur à Paillencourt (6 élèves reçus).

Serviteurs de l'agriculture. — Cette année nous avons récompensé exceptionnellement un plus grand nombre de serviteurs que celui prévu au programme, grâce à un généreux donateur qui a voulu garder l'anonymat.

1er prix, médaille de vermeil et 25 fr., à M. Gaillard Benjamin, 57 ans chez Mme veuve Maillet-Bidaux à Marcoing, 40 années de bons et loyaux services comme domestique. — 2e prix, médaille d'argent et 25 fr., à M. Mairet Louis, 57 ans, chez Mme veuve Maillet-Bidaux à Marcoing. — 3e prix, médaille de bronze offerte par la Société d'Emulation et 20 fr., à M. Gaillard Bélisaire, 57 ans, chez Mme veuve Pantier-Lasson, à Crèvecœur. — 4e prix, médaille de bronze offerte par la Société d'Emulation et 20 fr. à M. Dubois Jean, chez M. Auguste Crépin, à Bonavis. — 5e prix, médaille de bronze et 20 fr., à M. Houlbert Augustin, chez M. Auguste Crépin, à Bonavis. — 6e prix, médaille de bronze et 20 fr., à M. Noblécourt Alfred, à Rancourt. — 7e prix, médaille de bronze et 20 fr. à M. Persant Charles, à Villers-Guislain. — 8e prix, médaille de bronze et 15 fr., à M. Ramette Ch.-Louis à Montécouvez. — 9e prix, médaille de bronze et 15 fr., à M. Blondelle Ernest, à Villers-Plouich. — 10e prix, médaille de bronze et 15 fr., à M. Cornet Philippe, à Anneux. — 11e prix, médaille de bronze et 15 fr., à M. Douchet Louis, à Ribécourt. — 12e médaille de bronze et 10 fr., à M. Banot Antoine chez M. Durot, à Rancourt, 37 ans de service. — 13e prix, médaille de bronze et 10 fr., à M. Guinard Alfred. — 14e prix, médaille de bronze et 10 fr., à M. Taffer Eugène, chez M. Gambier à Ossu. — 15e prix, médaille de bronze et 10 fr., à M. Bouleux Auguste, chez M. Camboy à Ribécourt, 46 ans de service. — 16e prix, médaille de bronze et 10 fr., à M. Savary, J.-B., chez M. Dufresnoy-Delabre, à Marcoing. — 17e prix, M. Bruez Amand; chez M. Leriche. — 18e prix, M. et Mme Duflot, chez M. Deleau-Bernardin à Boursies. — 19e prix, M. Broyez Cyrille Ossu. — Médaille de bronze et 20 fr. à M. Flament Hubert à Flesquières.

Servantes. — 1er prix, médaille de bronze et 20 francs, Mme Bardoux, chez M. Delattre à Gonnelieu. — 2e prix, médaille de bronze et 20 fr., à Mme Nieppe Sabine, chez Mme Lesage à Containg. — 3e prix, médaille et 20 francs, à Mme Marie Nieppe, chez M. Foulon-Dumont, à Containg.

Œuvre du pain des vieux serviteurs. — Des pensions de retraite sont accordées aux vieux serviteurs suivants :

MM. Villain Emile, Noyes ; Dubois Pierre, Iwuy ; Pepin Auguste, à Saint-Souplet.

Gros animaux reproducteurs. — Espèce chevaline. — 1re catégorie. — Animaux déjà récompensés dans grands concours : 1er prix, objet d'art, M. Leleu Prosper de Tilloy. — 2e, médaille de vermeil, M. Leleu P., de Tilloy.

Juments. — Plaquette artistique à M. Farez Auguste, de Villers-Plouich.

2e catégorie. — Animaux n'ayant jamais été récompensés — 1re section. — Etalons de trait de 4 ans et au-dessus. — 1er prix, médaille de vermeil et 70 fr., M. de Guillebon à Boistrancourt. 2e, médaille d'argent et 50 fr., M. Pillier à Nierguies. — 3e médaille d'argent et 30 fr., M. Deleaux-Waxin à Demicourt.

2e catégorie. — Etalons de 3 ans avec 2 dents de remplacement. — 1er prix, médaille de vermeil et 70 fr., M. Leleu de Tilloy. — 2e, médaille d'argent et 50 fr., M. Farez à Villers-Plouich. — 3e, médaille d'argent et 30 fr., M. Wargnies, d'Hurtevent.

2e catégorie. — 2e section. — Etalons de 18 mois à 3 ans sans dents de remplacement. — 1er prix, médaille de vermeil et 70 francs, ex-æquo, M. de Guillebon à Boistrancourt et M. Leleu, de Tilloy. — 2e prix, médaille d'argent et 30 fr., M. Albéric Lefebvre à Lesdain. — 3e prix, médaille et 25 fr., M. de Guillebon à Boistrancourt. — 4e, mention à M. Pillier, à Nierguies. — 5e prix, mention à M. Bogaincourt-Senez à Masnières.

2e catégorie. — 4e section. — Juments suitées. — 1re prix, médaille de vermeil et 60 fr., M. Deleau-Waxin, de Demicourt. — 2e prix, médaille d'argent et 50 fr., M. Dinoir Léon à Flécourt.

5e section. — Pouliches de 18 mois à 3 ans, sans dents de remplacement. — 1er prix, médaille de vermeil et 60 fr., M. P. Leleu, de Tilloy. — 2e prix, médaille d'argent et 50 fr., à M. Leleu, de Tilloy. — 3e prix, médaille d'argent et 30 fr., M. Deleau, à Demicourt. — 4e prix, médaille d'argent et 25 fr., M. Tamboise, au Tronquoy. — 5e prix, médaille de bronze et 20 fr., Mme veuve Caille-Pruvost, à Béthencourt. — 6e prix, médaille de bronze et 15 fr., M. Farez, à Villers-Plouich. — 7e prix, mention honorable et 10 fr., M. A. Farez, à Villers-Plouich. — 8e prix, mention honorable et 10 fr., M. Derly Paul, à Crèvecœur.

2e catégorie. — 6e section. — Groupe de 6 juments au moins pouvant avoir concouru isolément. — 1er prix, objet d'art et 30 fr. au domestique, M. Derly Paul, à Crèvecœur. — 2e prix, médaille de vermeil et 20 fr. au domestique, M. Derly Paul à Crèvecœur.

Gros animaux reproducteurs (suite). — 1re catégorie. — Espèce bovine : Taureaux déjà récompensés dans les grands concours. — 1er prix, objet d'art, M. Farez, à Villers-Plouich.

1re section. — 2e catégorie. — Taureaux n'ayant jamais été récompensés, 2e prix, M. Lefebvre Albéric, à Lesdain (médaille d'argent et 45 fr.).

2e catégorie — 2e section. — Taureaux de 2 à 4 dents de race française. — 1er prix, médaille de vermeil, M. Farez, à Villers-Plouich. — 2e prix, médaille d'argent et 45 fr., M. Boulanger Armand, à Marcoing.

2e catégorie. — 3e section. — Taureaux sans dents de races étrangères (hollandaise et belge). — 1er prix, médaille de vermeil et 60 fr., M. Godin-Farez, à Gouzeaucourt. — 2e prix, médaille d'argent et 45 fr., M. Gomez, à Morenchies. — 3e

---

Feuilleton du 8 Juin 1909 — N° 121

PETITE MAIN

ou l'Enfant de la Duchesse

GRAND ROMAN CONTEMPORAIN

Par Pierre SALES

Ils repartirent, mais doucement; et quand ils furent au bout de l'allée cavalière et durent passer devant la rangée des voitures, des autos, on vit Francis se montrer extrêmement prudent, mais pas pour lui-même, car c'est à peine s'il tenait en bête, tandis qu'il dirigeait sa mère, comme il aurait fait pour un enfant.

Et la notairesse et la marquise de Rysdale, après avoir amèrement contemplé ce spectacle, échangeaient un regard où se trahissaient tout leur dépit, toute leur haine pour cette femme, qui était si merveilleusement protégée et aimée par son fils.

Elles avaient certes de beaux enfants, l'une et l'autre : la notairesse deux charmantes filles, très bien mariées, très heureuses, très affectueuses, mais il n'existait en réalité qu'un seul enfant pour elle : son Stéphane, avec qui elle se trouvait dans une sorte de guerre perpétuelle, qui la contredisait en tout et résistait sourdement à ses projet qu'elle avait tant caressé.

La marquise avait deux bons garçons de fils, fort convenablement affectueux, et qui laissaient bien tout ce qu'elle voulait au, ce monde — pourvu qu'elle leur laissât tranquillement commettre leurs sottises de jeune homme ; et son amour était par-dessus tout en sa fille Fanny, à qui elle n'avait rien à reprocher comme manières, comme respect, comme sentiments apparents, mais qui lui demeurait impénétrable et ne se prêterait peut-être pas non plus à la réalisation de l'ambition qu'elle avait caressée toute sa vie !

Tandis que l'amour, le respect, la vénération de Francis pour sa mère avaient quelque chose de débordant, d'éclatant, de glorieux !

Cela les flagellait presque comme une injure personnelle : et la marquise eut son plus mauvais rire en prononçant entre ses dents :

— Est-ce ridicule, cette mère qui traîne toujours ce grand garçon après elle !

Mais elles savaient parfaitement l'une et l'autre que ce qu'elles qualifiaient de ridicule était bien au contraire de toute beauté et que rien n'est plus grand que cette tendresse, cette union parfaite d'une mère et d'un fils — sinon l'union et l'amour fidèle de deux époux.

Cependant, on commençait de se séparer : l'autre bout de l'allée s'était presque vidé : il y avait encore pas mal de groupements au croisement suprême ; mais belles dames, belles petites, beaux messieurs, disparaissaient un à un dans leur auto, dans leur voiture ou tout simplement gagnaient la porte du Bois, pour y prendre un fiacre, et même, les plus modestes, le vulgaire métro.

M. Dulaurier avait fait monter sa femme et sa fille en voiture, puis bavardait toujours à voix basse avec le duc, à qui il aurait prêté tout ce qu'il aurait voulu en ce moment, tellement il était heureux et flatté d'avoir été si bien deviné par lui. Et il partit radieux, tandis que le duc rejoignait la marquise de Rysdale.

La notairesse semblait ne rien voir, ne rien entendre, les yeux fixés sur le lointain, toute à son idée fixe, à son mécontentement contre la vie, contre son mari, contre son Stéphane, et surtout à son exaspération contre cette duchesse, qu'elle rendait responsable de son isolement moral.

Fanny de Rysdale, avec son imperturbable sang-froid, ses yeux qui n'avaient l'air de rien voir, s'asseyait à l'écart, le regard vague, tantôt fixé sur les derniers promeneurs, tantôt vers les arbres, tantôt vers les voitures, mais jamais sur l'aparté de sa mère et du duc de Ponte-Novo.

Le duc et la marquise de Rysdale étaient donc bien comme seuls, en tête-à-tête.

***

— Avez-vous dû en dire des énormités, ce matin, prononçait la marquise d'un ton âpre, méprisant — avec tous vos beaux compagnons de fête !

Et lui, toujours bon garçon, répondait :

— Vous ne voudriez pourtant pas que les hommes parlent de leurs costumes, comme les femmes de leurs toilettes ?

— Ce n'est pas de cela, mon cher, dont j'ai l'habitude de parler quand je me trouve en tête-à-tête avec une femme intelligente comme madame Malhardy !

— Ah !... oui, fit-il, toujours rieur : vous aviez remisé dans sa voiture cette bonne madame Dulaurier !... Ce qu'elle doit vous raser, en effet !...

— On la supporte poliment, comme il faut supporter tant de choses sur cette terre... même de vous voir vous conduire comme un pantin, vous que j'aurais voulu si grand, si brillant, à la tête de tout et de tous !... Vous n'avez plus que des jupons en tête !...

Il put lui répondre assez victorieusement :

— N'est-ce pas vous-même, ma chère, qui avez voulu briser le lien charmant qui m'unissait à vous ?... qui avez prétendu que vous deviez devenir irréprochable, maintenant que vous aviez de grands enfants, que votre fils pouvait se marier bientôt ? Vous avez voulu être une vieille femme... alors que vous êtes toujours si jeune... toujours si belle... si désirable !...

— Taisez-vous... Ce qui a été n'est plus... Les femmes doivent savoir, comme les actrices, se retirer de la scène du monde avant que l'amour, ce qui est notre talent à nous, se retire de notre vie... Oui, nous devons avoir ce courage de cesser de vivre... car ne plus aimer, pour nous, c'est ne plus vivre... quand l'âge est venu pour nos enfants d'aimer à leur tour. On est vite ridicule, si l'on s'obstine à tenir la scène en même temps qu'eux.... Vous êtes ridicule, vous dis-je !... de montrer toujours une légèreté de jeune homme... Vous vous encanaillez de plus en plus dans des aventures... dont vous auriez rougi autrefois !

Ah ! s'écriait-elle d'une voix sourde, mais si pleine de passion, quel homme vous fussiez devenu, s'il y avait eu une autre duchesse de Ponte-Novo !... Quelle place vous occuperiez dans votre pays... oui, même dans votre République !

— Eh ! ma chère, fit le duc, avec l'air ennuyé d'un homme qui supporte une perpétuelle scène, ne vous ai-je pas expliqué, cent fois que vous ne pouviez juger les choses de ce pays avec votre esprit d'Anglaise ?... Sans nul doute, si j'étais Anglais, j'aurais été quelque chose... tout au moins membre de la Chambre des Lords... Et ce serait parfaitement ridicule que j'eusse voulu être sénateur ! A quoi cela eût-il servi, en admettant que j'y parvinsse ? Voyez tous les hommes de notre monde : que font-ils, peuvent-ils faire quelque chose?

Cela sera peut-être possible pour nos héritiers; mais nous, nous avons trop participé à la société d'autrefois, aux gouvernements passés, même sous la République quand elle était conservatrice : nous ne pouvons plus rien être, nous autres... et nous faisons comme Sieyès, à qui l'on demandait ce qu'il était devenu pendant la tourmente de la Révolution : « J'ai vécu ! » répondait-il. Nous aurons vécu, nous aussi... Nous aurons occupé notre place, légère, mais assez brillante dans une société qui s'effondre et qui est remplacée par une société toute différente... où il est bien possible que nos enfants aient une grande place : ils ne sont pas imprégnés par les mêmes sentiments, par les mêmes souvenirs que nous... Quand vous serez redevenue raisonnable comme moi, vous reconnaîtrez que je ne pouvais pas espérer autre chose sur cette terre, et que, si un Ponte-Novo doit devenir quelqu'un en France, ce sera mon fils tout au plus...

— Si vous le guidiez, oui... si nous le guidions ! prononça-t-elle en essayant de s'emparer de ce regard qu'elle avait connu si bleu, si éclatant jadis, qui n'était plus que blagueur !

Et ce fut toujours du ton le plus léger qu'il lui répondit :

— Mais il vous aime beaucoup, ma chère, il suit continuellement vos avis...

— Autrefois, peut-être... mais plus maintenant ! répondit-elle avec un haussement d'épaules...

Puis, s'enfonçant sous les arbres, elle gagnait le ruisselet, au bord duquel il n'y a pas de sentier, mais où les pas ont enlevé l'herbe ; et le duc l'y suivait, un peu malgré lui, commençant à s'agacer contre cette volonté qui ne le lâchait plus

Elle reprenait plus énergiquement encore, ne craignant plus aucune oreille indiscrète.

— J'enrage de voir qu'il vous échappe à vous aussi de plus en plus, pour ne plus écouter que sa mère !... Et cela devient navrant, quand tout le reste de sa vie va se décider.

— Vous admettrez pourtant bien que la duchesse ait voix au chapitre... et lui aussi, j'imagine ?

— Oubliez-vous donc tout ce que j'ai fait pour vous, tout ce que j'ai sacrifié, tout ce que j'ai espéré... tout ce que vous m'avez promis ?... Comptez-vous vous débarrasser par un rire et quelques moqueries des engagements que vous avez pris envers moi ?

— Eh ! je ne demanderais pas mieux, ma chère, que toutes choses se déroulent comme vous le désirez... malgré l'effroyable immoralité...

— Oh ! pardon, mon ami ! si c'est vous qui invoquez les lois de la morale !...

Sans se départir aucunement de sa bonne humeur habituelle, le duc répondit :

— Les plus grands pécheurs peuvent parfois rendre hommage à la vertu !

— Il est inutile d'essayer de rire avec moi... Tant pis pour vous si, en prenant du ventre, vous avez acquis tout autant de faiblesse, presque de la lâcheté !

— Vous êtes absolument aimable, quand vous vous mettez en colère...

— Je ne me suis jamais sentie plus calme pour envisager une situation grave ; et je sais parfaitement que vous tremblez au fond de vous-même, en ayant l'air de vous moquer de moi... car vous savez bien que vous avez contracté des devoirs envers moi.

(A suivre).

CHOCOLAT
DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
90, Rue Nationale, Lille